Association Canadienne des Chevaux Belges (ACCB)

Mail completed form to: Canadian Livestock Records Corporation
201-2417 Holly Lane, Ottawa, ON K1V 0M7
Email: clrc@clrc.ca Phone: 613-731-7110 Toll-Free: 1-877-833-7110

L'ACCB est une organisation caritative, elle est exonérée de la taxe sur les services.

Les frais ci-dessous reflètent l'adhésion actuelle à l'ACCB. Pour les tarifs non-membres, doublez les frais ci-dessous

Reportez-vous à la Constitution de l'Association Canadienne des Chevaux Belges pour les règles et règlements complets

FRAIS D'ENREGISTREMENT

Frais d'enregistrement en fonction du propriétaire de la mère au moment de la naissance. Seul le propriétaire au moment de la naissance peut demander l'enregistrement.

La jument doit être enregistrée auprès de l'ACCB. Le père doit être enregistré auprès de l'ACCB ou de la US Belgian Corp. Le père doit être testé ADN/JEB. Assurez-vous que toutes les sections de la demande d'enregistrement de l'ACCB sont remplies, y compris : la date de naissance, les noms du père et de la mère et les numéros d'enregistrement, les noms et signatures des trois propriétaires, les dates de reproduction, ainsi que la couleur et les marques au dos avec le diagramme.

ENREGISTREMENTS POULICHE/FEMELLE :

Les pouliches nées en 2019 et après nécessitent un test ADN au moment de l'enregistrement (frais d' enregistrement + ADN 60 $) ci-dessous les tarifs incluent les frais d'ADN

0-12 mois d'âge inc. ADN	$110.00
13-24 mois d'âge inc. ADN	$210.00
25-36 mois d'âge inc. ADN	$270.00
37-48 mois d'âge inc. ADN	$340.00
Plus de 48 mois d'âge* inc. ADN	$400.00

**Une demande d'enregistrement d'un cheval belge de plus de 48 mois sera considérée pour l' enregistrement si les critères suivants sont remplis: Le cheval sur la demande d'enregistrement répond à toutes les exigences des règles d'éligibilité telles qu'énumérées dans la constitution de l'Association Canadienne des Chevaux Belges. Vérification de la filiation par typage ADN du père, de la mère et du cheval auxquels s'applique la demande d'enregistrement. Les frais de laboratoire et tous les frais d'ADN y afférents sont à la charge de la personne qui fait la demande d'enregistrement.*

ENREGISTREMENTS POULAIN/MÂLE :

Tous les étalons reproducteurs doivent subir un test ADN et JEB avant d'enregistrer la progéniture. Le test au moment de l'enregistrement n'est pas requis.

0-12 mois d'âge	$50.00
13-24 mois d'âge	$100.00
25-36 mois d'âge	$150.00
37-48 mois d'âge	$200.00
Plus de 48 mois d'âge* inc. ADN	$400.00

** voir au dessus; même procédure que les pouliches de plus de 48 mois.*

Formulaires et règles disponibles sur www.canadianbelgianhorse.com

FRAIS D'ADHÉSION

Pour que l'Association Canadienne des Chevaux Belges puisse commencer des commandes de travail, vous devez avoir un abonnement en cours ou des tarifs pour les non-membres s'appliquent. Les tarifs pour les non-membres sont le double du tarif standard. Les adhésions doivent être des noms personnels. Les compagnies/entreprises exigent que les lettres de constitution soient envoyées au bureau de l'ACCB pour approbation. Les adhésions sont dues le 1er janvier de chaque année et sont valables jusqu'au 31 décembre. Les adhésions sont payées par compte. Si vous avez un compte personnel et un compte joint, vous devrez payer les deux frais d'adhésion pour les garder tous deux actifs.

Annuel	$50.00

Valable 1 an. Vous permet de terminer le travail aux tarifs sur ce calendrier. Vous permet de voter et d'avoir votre mot à dire lors des réunions et des élections de l'ACCB et de recevoir le "Banner" canadien des chevaux belges.

Patron	$200.00

Valable 5 ans. Vous permet de terminer le travail aux tarifs sur ce calendrier. Vous permet de voter et d'avoir votre mot à dire lors des réunions et des élections de l'ACCB et de recevoir le "Banner" canadien des chevaux belges.

Abonnement au "Banner"	$25.00

Valable 1 an. Vous permet uniquement de recevoir le "Banner" canadien des chevaux belges telle que publiée. Adhésion annuelle ou Patron requise pour traiter les commandes de travail de l'ACCB.

FRAIS DE TRANSFERT

Conformément à la loi sur le pedigree d'élevage, il est de la responsabilité au VENDEUR de fournir au nouvel acquéreur un certificat d'enregistrement à son nom. Les certificats, formulaire de transfert signé et frais à envoyer au bureau de l'ACCB. Le certificat transféré sera ensuite transmis au nouveau propriétaire.

Lors de la vente, que ce soit à la vente ou à titre privé, vous devez remplir une demande de transfert de propriété. Tous les champs doivent être remplis, y compris : le nom et le numéro d'enregistrement des chevaux, le nom et l'adresse complète de l'acheteur, les dates de vente et de livraison et la signature du propriétaire actuel.

0-6 mois à compter de la date de vente	$50.00
Après 6 mois à compter de la date de vente	$75.00

Association Canadienne des Chevaux Belges (ACCB)

Mail completed form to: Canadian Livestock Records Corporation
201-2417 Holly Lane, Ottawa, ON K1V 0M7
Email: clrc@clrc.ca Phone: 613-731-7110 Toll-Free: 1-877-833-7110

L'ACCB est une organisation caritative, elle est exonérée de la taxe sur les services.
*Les frais ci-dessous reflètent l'adhésion actuelle à l'ACCB. Pour les tarifs non-membres, doublez les frais ci-dessous **Reportez-vous à la Constitution de l'Association Canadienne des Chevaux Belges pour les règles et règlements complets***

FRAIS D'IMPORTATION

Une fois qu'un cheval belge enregistré aux États-Unis est acheté par un résident canadien, le certificat américain n'est plus actif.
Un virement américain doit être envoyé à l'US Belgian Corp. Le bureau de l'US Belgian Corp enverra alors un e-mail au bureau de l'ACCB avec le nom du ou des chevaux et de l'acheteur canadien. Le bureau de l'ACCB enverra une copie des papiers américains à l'acheteur canadien pour vérifier que les marques correspondent au cheval que vous avez acheté. Ces documents doivent être signés et retournés au bureau de l'ACCB avec les frais d'importation pour qu'un certificat canadien soit délivré.

0-6 mois à compter de la date à Wabash	$55.00
Après 6 mois	$120.00

FRAIS ADN

Toutes les pouliches nées le 1er janvier 2019 et après doivent subir un test ADN avant l'enregistrement.
Tous les étalons reproducteurs ont besoin des résultats ADN & JEB dans leur dossier avant d'enregistrer leur progéniture (testé par l'ACCB ou l'US Belgian Corp.)
Tous les tests incluent la vérification de l'ADN et de la filiation (lorsque les informations sont disponibles)
Tout cheval belge dont les parents sont à la fois testés ADN et JEB non-porteurs de JEB, se qualifie pour la filiation vérifiée non-porteur de JEB et n'a pas besoin de test JEB, mais n'a besoin que d'un test ADN pour prouver la filiation.
Envoyez le certificat ou la demande d'enregistrement du cheval à tester au bureau de l'ACCB avec les frais d'ADN. Le bureau de l'ACCB enverra la trousse par courriel ou par la poste.
Vous devez TIRER les mèches de cheveux de la crinière et les attacher à la trousse. Tirez sur les cheveux pour que le bulbe au bout soit toujours attaché. S'il n'y a pas de bulbe au bout des cheveux, le laboratoire ne sera pas en mesure de faire des tests.
Postez la trousse au laboratoire. Lorsque les résultats sont disponibles, l'ACCB enregistrera les résultats et mettra à jour le certificat, le renvoyant au propriétaire actuel.
N'ENVOYEZ PAS DE CHEVEUX AU BUREAU DE L'ACCB
Les trousses doivent être utilisés dans les 2 mois suivant la date de traitement ou les frais sont perdus pour l'ACCB.

ADN seulement	$60.00
ADN & JEB	$100.00

FRAIS DE SEMENCE CONGELÉ

Les certificats de semence congelée doivent être achetés et doivent être soumis au moment de l'enregistrement d'un poulain résultant de la semence congelée. Quiconque a congelé de la semence en 2022 est tenu de déposer un rapport sur la semence congelée conservée avant le 31 janvier 2023, plus les frais de 20,00 $ par rapport. Pour connaître les règles complètes relatives à la semence congelée, contactez le directeur de l'ACCB de votre région ou le bureau de l'ACCB.

Rapport de semence congelée retenue	$20.00
Certificat de semence congelée	$20.00
Transfert de certificat de semence congelée	$20.00

FRAIS DIVERS

Préfixe (tarif unique)	$20.00

Lorsque vous commencez à enregistrer des chevaux auprès de l'ACCB, vous avez besoin d'un préfixe à utiliser dans le nom de votre cheval. Le préfixe est un mot ou des lettres de votre choix que vous utilisez exclusivement pour tous les chevaux que vous enregistrez. (ex. « Préfixe du nom du cheval » total de 30 caractères)

Dupliquer/Réémettre un certificat	$50.00

Lorsqu'un certificat d'enregistrement canadien a été perdu ou détruit, le bureau de l'ACCB en délivrera une nouvelle copie; honoraires payés par le propriétaire actuel. Une déclaration solennelle doit être versée au dossier avant la délivrance d'un nouveau certificat. Le nouveau certificat sera marqué « duplicata » et toutes les autres versions du certificat seront nulles et non avenues.

Frais d'administration	$5.00

Frais VISA ou MasterCard sur les bons de travail.

Express (par formulaire)	$10.00

Si vous souhaitez que votre bon de travail soit déplacé vers le haut de la pile lorsqu'il est reçu au bureau de l'ACCB

Chèque retourné/chèque sans provision	$10.00

Facturé lorsque le bureau de l'ACCB doit refacturer un compte en raison d'un chèque sans provision

Formulaires et règles disponibles sur www.canadianbelgianhorse.com